



**VOUS ÊTES INVITÉ A RÉPONDRE A L'ENSEMBLE DES QUESTIONS AFIN QUE VOTRE DEMANDE PUISSE ÊTRE TRAITÉE.**

### COURTIER

Nom du Cabinet :

Nom et prénom du représentant :

E-mail :

Téléphone :

Adresse : N° :

Type de voie :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Code ORIAS :

### PROPOSANT (sera le Preneur d'assurance si le contrat est souscrit)

Raison sociale (fournir un extrait Kbis) :

Forme juridique :

Nom et prénom du représentant :

Siège social : N° :

Type de voie :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Code NAF :

Siret :

Site internet :

Activités exercées :

Date de création de l'entreprise :

Date de clôture de l'exercice social :

Chiffre d'affaires :

Effectif :

### CARACTÉRISTIQUES DU FUTUR CONTRAT

Affaire Nouvelle

Remplacement

Date d'effet souhaitée :

Échéance annuelle :

Périodicité :

Annuelle

Semestrielle

Temporaire

## ANTÉCÉDENTS DU RISQUE

### Le Proposant ou l'Assuré ou le Bénéficiaire :

A-t-il assuré ses biens en tant qu'exposant à un salon ?

OUI  NON

Si oui, a-t-il déclaré un sinistre ?

OUI  NON

Si oui, en préciser les raisons :

A-t-il souscrit à cette occasion une assurance RC Exposant ?

OUI  NON

Y-a-t-il eu des réclamations ou un fait dommageable susceptibles de mettre en jeu votre garantie

Responsabilité Civile ?

Année	Nombre de réclamations	Montant des sinistres réglés	Montant des sinistres en suspens	Nature et circonstances

*Pour tout sinistre d'un montant supérieur à 1 525 euros, donner les détails sur la nature et les circonstances du ou des sinistres par une note que vous joindrez au présent formulaire.*

Des mesures ont-elles été prises pour éviter le renouvellement de sinistres de même nature ?

OUI  NON

Si oui, lesquelles ?

## MANIFESTATION A LAQUELLE PARTICIPE L'EXPOSANT ASSURE

Référence de la manifestation :

Thème de la manifestation :

Dates d'ouverture et de fermeture au public

Dates des garanties (installation et dislocation) :

Lieu :

S'agit-il d'un lieu habituellement destiné à des foires ou expositions ?

OUI  NON

Est-ce sous chapiteau ?

OUI  NON

## GARANTIES DEMANDEES POUR L'EXPOSANT UNIQUE

**DOMMAGES EN SÉJOUR**, y compris installation et dislocation

OUI  NON

Nature des biens exposés :

Valeur des biens exposés :

Valeur maximum unitaire :

Liste fournie ?

OUI  NON

L'exposant assuré souhaite-t-il l'extension transport ?

OUI  NON

Si oui

**Modalités de transport :**

Par route  Par voies aériennes

Nature de véhicule :

Propre compte (l'exposant lui même)

Transport professionnel :

Références de la société de transport :

Autres modalités à préciser :

**Étendue territoriale :** France, Union Européenne

Monde Entier

**Date des transports : Aller :**

**Retour :**

**Durée de la garantie :** Séjour (y compris chargement et déchargement)

Date de départ :

Date de retour :

**ANNULATION**

**Le proposant souhaite-t-il la Garantie Annulation ?**

OUI  NON

Pour des frais d'inscription à la manifestation :

EUR

Pour d'autres frais à définir précisément

Budget total assuré (A justifier en cas de sinistre)

EUR

**RESPONSABILITÉ CIVILE EXPOSANT**

**Le proposant souhaite-t-il la garantie RC exposant ?**

OUI  NON

Quelles sont les prestations effectuées pendant la manifestation :

**Des repas ou collations sont ils servis ?**

OUI  NON

Quelle est la nature des produits présentés :

Quelle est l'origine des produits présentés :

L'exposant assuré fait-il appel à des prestataires ?

OUI  NON

Pour : Installation du stand

La livraison des matériels et marchandises

La fourniture de repas, boissons

si autres, précisez :

Le proposant vérifie-t-il que les prestataires / fournisseurs / sous-traitants / co-traitants sont couverts par un contrat d'assurance RC Exploitation et Après livraison / Après travaux ?

OUI  NON

Les prestataires/fournisseurs/sous-traitants/cotraitants peuvent-ils tous être identifiés ?

OUI  NON

Si oui, coordonnées complètes :

Tous les recours sont-ils maintenus contre eux et leurs assureurs ?

OUI  NON

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire, et à le compléter suivant vos propres besoins.

*Les informations à caractère personnel recueillies par ALBINGIA sont indispensables à la gestion de votre demande. Ces informations ont également pour finalité la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution des contrats d'assurance souscrits.*

*L'ensemble des réponses aux questions sont obligatoires ; à défaut de réponse à l'une d'entre elles, votre demande pourrait ne pas être traitée.*

*Toute opération relative aux données à caractère personnel est soumise aux dispositions du règlement européen 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.*

*Nous vous informons que les données recueillies pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus aux entités composant la compagnie ALBINGIA en France ainsi que, si nécessaire, à ses intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans le respect de la législation sur la protection des données à caractère personnel, et dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.*

*Par ailleurs, vous êtes informé qu'en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, ALBINGIA peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires habilitées*

*En application de la réglementation et en particulier du Règlement européen 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des informations qui vous concernent, en justifiant de votre identité en écrivant à l'adresse suivante : ALBINGIA – Délégué à la protection des données (DPD) - 109/111 rue Victor Hugo, 92300 LEVALLOIS PERRET - par mail : [dpd@albingia.fr](mailto:dpd@albingia.fr)*

*Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

*Les données vous concernant seront conservées pendant une durée de 3 (TROIS) ans à compter de la collecte ou du dernier contact en l'absence de conclusion d'un contrat.*

*En cas de contestation, vous disposez du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés. En cas de décès, et en l'absence de directives de votre part, vous êtes informé que vos héritiers disposent d'un droit de s'opposer à la poursuite des traitements de vos données ou faire procéder à leur mise à jour.*

***Vous certifiez exactes les déclarations de la présente proposition qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir pris connaissance du texte des articles L.113.8 et L.113.9 du Code des Assurances repris ci-après.***

***Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise de la présente proposition, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.***

Fait à

Le

**Faites précéder la signature de « Lu et Approuvé »  
et apposer le cachet du proposant**

*Extraits du Code des Assurances*

**Article L. 113.8**

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

**Article L.113.9**

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

**PARTIE RÉSERVÉE A L'INTERMÉDIAIRE**

**Connaissez-vous personnellement le proposant ?**

**OUI**  **NON**

**Si oui, depuis combien de temps ?**

Fait à

Le

**SIGNATURE DU COURTIER, APORTEUR DE L'AFFAIRE**